





Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

BILAN DE L'ANIMATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER (PIDAF)

DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL (S.M.G.S.E.)

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



Opération financée par le Conseil Régional de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

١.	OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITE	2
2.	PREAMBULE	
	L'assemblée délibérante du Syndicat	2
	Le périmètre d'action du PIDAF Estérel	3
3.	DESCRIPTIF DU MASSIF ET DES RISQUES INCENDIE	
	Données météorologiques pour l'année 2024	
	Historique des feux pour l'année 2023	
4.	BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX	
	Animation PIDAF	
	Volet opérationnel	
	1. Visite de réception avec l'interservices	
	2. Travaux de débroussaillement par le biais de marchés publics	
	3. Travaux de génie civil par le biais de marchés publics	
	4. Travaux citernes	
	5. Travaux signalétique	
	6. Etudes et servitudes	.10
	A] Extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens	.10
	B] Prise de servitudes7. Travaux régie du Département du Var	10
	8. Travaux APFM et Agence Travaux de l'Office National des Forêts	12
	9. Renforcement de la surveillance du massif - Garde Régionale Forestière	12
	Volet concertation	
	1. Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux	
	européens	
	2. Relations avec les partenaires	14
	A] Service Natura 2000	.14
	B] ESCOTA	.14
	3. Concertation et information des propriétaires privés	15
	Volet programmation	.15
	Montage des dossiers de subventions	55
5.	CONCLUSION	
~ .		

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITE

La vocation première du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) est la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) des massifs forestiers des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre par la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. Une étude d'extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens a été menée en 2023/2024 et est en attente de passage devant la sous-commission Sécurité du Département du Var.

Un PIDAF représente une déclinaison locale du P.D.P.F.C.I (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies). Afin de répondre aux grands objectifs départementaux de protection des espaces naturels contre les incendies, le PIDAF identifie et planifie les équipements et aménagements forestiers jugés nécessaires pour une durée d'une dizaine d'années, en conciliant les différents enjeux en présence notamment environnementaux, paysagers, sociétaux.

Dans ce cadre, une mission d'animation, a été menée en interne par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt, le suivi des travaux et la recherche de financement. Le PIDAF Estérel a fait l'objet d'une révision, entérinée par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation à l'attention de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du Syndicat au cours de l'année 2024.

2. PREAMBULE

> L'assemblée délibérante du Syndicat

Présidé par Monsieur Georges BOTELLA, le Comité Syndical se compose en 2024 de :

Commune	Délégué	Fonction S.M.G.S.E.	Fonction municipale
Théoule-sur-Mer	Georges BOTELLA	Président Délégué titulaire	Maire
Fréjus	Christophe CHIOCCA	1er vice-Président délégation « Affaires relevant de la mise en valeur et de la gestion du massif de l'Estérel » Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Saint-Raphaël	Guillaume DECARD	2º vice-Président délégation « Affaires relevant des relations politiques et institutionnelles » Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Les Adrets-de-l'Estérel	Jean-Pierre KLINHOLFF	3º vice-Président délégation « Affaires relevant du PIDAF et de la DFCI » Délégué titulaire	Maire

Commune	Délégué	Fonction S.M.G.S.E.	Fonction municipale
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Michel FLEURY	4º vice-Président délégation « Affaires relevant du suivi de la réhabilitation et de l'aménagement des itinéraires d'activités de pleine nature et de découverte » Délégué titulaire	Conseiller municipal de la commune de Bagnols-en-Forêt
Roquebrune-sur-Argens	Eve STEINMETZ	5º vice-Présidente délégation « Affaires relevant de la communication et des relations publiques » Déléguée titulaire	Adjointe au Maire
Saint-Raphaël	Frédéric MASQUELIER	Délégué titulaire	Maire
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Michel FELIX	Délégué titulaire	Maire de la commune de Tanneron
Les Adrets-de-l'Estérel	Isabelle MARTEL	Déléguée titulaire	Adjointe au Maire
<u> </u>	Charles MARCHAND	Délégué titulaire	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Puget-sur-Argens Jean-François MOISSIN		Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens	Mireille ANILLO	Déléguée titulaire	Conseillère municipale
Roquebrune-sur-Argens Martine BOUVARD		Déléguée titulaire	Conseillère municipale
Théoule-sur-Mer	Jean-Luc RICHARD	Délégué titulaire	Conseiller municipal
Les Adrets-de-l'Estérel	Laurence MOULIN	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Les Adrets-de-l'Estérel	Juliette DIAFERIO	Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF)	Jérôme ZORZUT	Délégué suppléant	Adjoint au Maire de la commune de Bagnols- en-Forêt
Communes Pays de Fayence (CCPF)	,		Conseiller municipal de la commune de Callian
Fréjus	Ariane KARBOWSKI	Déléguée suppléante Délégué suppléant	Adjointe au Maire
	Fréjus Frédéric CAZALA		Conseiller municipal
Puget-sur-Argens Serge PELLEGRINO		Délégué suppléant	Adjoint au Maire
Puget-sur-Argens Françoise GRAS		Déléguée suppléante	Conseillère municipale
Roquebrune-sur-Argens Jérôme BUSNEL		Délégué suppléant Déléguée suppléante	Conseiller municipal
Roquebrune-sur-Argens	Roquebrune-sur-Argens Pascale TESSONNEAU		Conseillère municipale
Saint-Raphaël	Maxime GRILLET	Délégué suppléant	Adjoint au Maire
Saint-Raphaël	Sylvie BLANC	Déléguée suppléante	Adjointe au Maire
Théoule-sur-Mer	Jean-Denis SAISSE	Délégué suppléant	Conseiller municipal
Théoule-sur-Mer	Emmanuelle CENNAMO	Déléguée suppléante	Conseillère municipale

Tableau 1 : Composition du Comité Syndical sur l'année 2024

> Le périmètre d'action du PIDAF Estérel

En 2024, le PIDAF Estérel regroupe cinq communes du massif de l'Estérel côté varois :

- Les Adrets-de-l'Estérel,
- Bagnols-en-Forêt,
- Fréjus,
- Puget-sur-Argens,

• Saint-Raphaël.

Commune	Surface (hectares)	Surface de milieux naturels (hectares)	Taux de boisement (%)
Les Adrets-de-l'Estérel	2.253	1.257,95	56
Bagnols-en-Forêt	4.304	2.878,91	67
Fréjus	10.512	4.696,98	45
Puget-sur-Argens	2.707	856,08	32
Saint-Raphaël	9.109	5.657,04	62
TOTAL	28.885	15.346,96	

Tableau 2 : Données issues du PIDAF Estérel révisé en 2018

Commune de Roquebrune-sur-Argens

Avant son intégration au Syndicat, la commune de Roquebrune-sur-Argens possédait un PDAF (Plan de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier). Les équipements existants datent tous des années 90, lorsque la commune faisait partie du SIVOM Pays des Maures.

Avec un linéaire d'environ 48 kilomètres de pistes DFCI et 245 hectares de débroussaillement, soit 3% de la surface d'espaces naturels de la commune, le territoire de Roquebrune-sur-Argens possède un réseau d'équipement jugé « peu dense », en comparaison avec la moyenne retenue sur d'autres territoires du massif des Maures (5% de la surface d'espaces naturels retenus aux ouvrages). 18 citernes et 1 tour de guet viennent compléter ces équipements DFCI. Pour autant, la commune est correctement équipée avec des aménagements qui ont pu bénéficier des retours d'expérience des feux passés.

L'année 2025 doit voir la pleine intégration de la commune de Roquebrune-sur-Argens au PIDAF Estérel validée par arrêté préfectoral.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Dans le cadre de l'actualisation du PIDAF de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, le Syndicat a assisté aux Comités de Pilotage des 06 juin et 16 décembre 2024 ainsi qu'à la visite de terrain du 11 septembre 2024 sur la commune de Tanneron où les sujets du maintien de la piste DFCI H15 Crête de l'Etang inscrite au PIDAF Estérel sur la commune de Fréjus dans la continuité des pistes Crête de l'Etang et Insignières sur la commune de Tanneron ainsi que la piste de Fontsante sur la commune des Adrets-de-l'Estérel devaient être évoqués.

3. DESCRIPTIF DU MASSIF ET DES RISQUES INCENDIE

> Données météorologiques pour l'année 2024

L'été 2024 a été marqué par des conditions météorologiques favorables avec des précipitations en juin et dès mi-août. Aucun jour de fermeture du massif de l'Estérel n'est à relever sur juillet/août.

Le Syndicat s'est mobilisé aux côtés des services de lutte pour deux feux en espace naturel :

- le premier a eu lieu le 03 juin 2024 sur la commune de Roquebrune-sur-Argens (secteur du Fournel 5 ha),
- le second a eu lieu le 25 juillet 2024 sur la commune de Fréjus (secteur Malpasset 3 ha).

Deux épisodes tempétueux majeurs sont survenus au printemps et à l'automne occasionnant de nombreux dégâts sur les bandes de roulement.



Figure 1 : éboulement piste DFCI H34 Plateau Anthéor - Route fermée



Figure 2 : destruction du premier gué (traversée Reyran) piste DFCI H86 Armélie

Historique des feux > 500 m² pour l'année 2023 (données issues de la base de données feux de forêt : https://bdiff.agriculture.gouv.fr)

Commune	Date	Surface en m ²	Nature
Puget-sur-Argens	15/07/2023	7103	
Roquebrune-sur-Argens	31/07/2023	8229	Accidentelle
Fréjus	02/08/2023	800	
Saint-Raphaël	07/08/2023	997	Involontaire
Puget-sur-Argens	25/08/2023	555	Accidentelle

Tableau 3 : Historique des feux supérieurs à 500 m² pour l'année 2023

4. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

Animation PIDAF

La mission d'animation du PIDAF a été reprise en interne. Grâce à un accompagnement de la Région Sud, sont pris en compte les salaires de deux agents pour un montant subventionnable maximum de 28.384,00 € TTC, financé à 50%.

La répartition dans l'année s'est établie comme suit :

Mois	Nombre de jours
Janvier	10
Février	11
Mars	8
Avril	9
Mai	7,5
Juin	5
Juillet	5
Août	4,5
Septembre	4
Octobre	7
Novembre	5
Décembre	6
TOTAL	82

Tableau 4 : Temps de travail relatif à l'animation PIDAF au titre de l'année 2024

Volet opérationnel

Tout au long de l'année, des visites techniques, en présence des partenaires institutionnels, sont organisées. Elles permettent notamment de faire le point sur les réalisations effectuées, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel.

Dans ce cadre, c'est la plateforme informatique (REMOCRA) qui permet de porter à connaissance au service cartographique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var l'ensemble de ces réalisations en temps réel.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M) du Var, le Département du Var et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var y ont accès, mutualisant ainsi les informations.

1. Visites de réception avec l'interservices

En 2024, 4 visites techniques ont été réalisées avec les membres de l'interservices (SDIS du Var, DDTM du Var, Département du Var, Région Sud).

VISITE TECHNIQUE DU 30 JANVIER 2024						
Commune	Piste	Dénomination	Statut	Travaux	Observations	
Les Adrets-de-	1102	Font Fravo	7 A D	ZAP	Débroussaillement	Travaux non conformes
l'Estérel	H83	Font Freye	ZAF	19,1 ha	et non validés	

Tableau 5 : Réception du 30/01/2024

VISITE TECHNIQUE DU 25 AVRIL 2024					
Commune	Piste	Dénomination	Statut	Travaux	Observations
Roquebrune-	F1 <i>7</i>	Charrettes	ZAP	Débroussaillement	Travaux conformes et
sur-Argens				25 ha	validés

Tableau 6 : Réception du 25/04/2024



Figure 3 : piste DFCI F17 Charrette - Commune de Roquebrune-sur-Argens

VISITE TECHNIQUE DU 15 MAI 2024					
Commune	Piste	Nomination	Statut	Travaux	Observations
Roquebrune- sur-Argens	F11	Valdingarde	ZAP	Bande de roulement - 6,3 km	Travaux conformes et validés. Reprise d'un effondrement avant saison estivale 2024
Les Adrets-de- l'Estérel	H83	Font Freye	ZAP	Bande de roulement - 3,5 km	Travaux conformes et validés
Les Adrets-de- l'Estérel	H105	Marras	LIAISON	Bande de roulement - 1,8 km	Travaux conformes et validés
Les Adrets-de- l'Estérel	H86	Armélie	ZAP	Bande de roulement - 2,6 km	Travaux conformes et validés
Fréjus	H48	Avellan	ZAP	Bande de roulement - 1,9 km	Travaux conformes et validés
Fréjus	H65	Puits rouge	ZAP	Bande de roulement - 1,3 km	Travaux conformes et validés
Fréjus et Saint- Raphaël	H39	Castelli	ZAP	Débroussaillement - 57 ha	Travaux conformes et validés. Toutefois des travaux de débroussaillement complémentaires sont à réaliser pour finaliser la ZAP dans sa totalité.

Tableau 6 : Réception du 15/05/2024



Figure 4 : piste DFCI H39 Castelli - Communes de Saint-Raphaël et Fréjus

	VISITE TECHNIQUE DU 08 JUILLET 2024				
Commune	Piste	Dénomination	Statut	Travaux	Observations
Fréjus	F	onsante	ZAE	Débroussaillement 8,4 ha	Travaux conformes et validés
Fréjus	H72	Route d'Italie	LIAISON	Débroussaillement 2 ha	Travaux conformes et validés
Saint- Raphaël		CVO15	INTERFACE	Débroussaillement 4,5 ha	Travaux conformes et validés
Fréjus	H66	Duchesse	LIAISON	Bande de roulement - 2,17 km	Travaux conformes et validés
Fréjus	H68	Mont Vinaigre	LIAISON	Bande de roulement - 2,6 km	Travaux conformes et validés
Saint- Raphaël	H32	Cap Roux	LIAISON	Bande de roulement - 4,5 km	Travaux conformes et validés

Tableau 7 : Réception du 08/07/2024

2. <u>Travaux de débroussaillement par le biais de marchés publics</u>

Pour l'année 2024, un marché public a été lancé par le Syndicat pour le débroussaillement des pistes H71 Estarpe du Cheval, H22 Route des Cols et l'interface du CVO15.

Entretien de débroussaillement	Piste DFCI H71 Estarpe du Cheval	
Entreprise	SNEP DOS SANTOS	
Protocole Tortue	N	
d'Hermann	Non	
Période de réalisation	15/10/2024 au 08/11/2024	
Date de réception		
MOA/MOE/Entreprise	21/11/2024	
Date de réception	11/03/2025	
MOA/MOE/Inter-service		



Tableau 8 : Récapitulatif travaux H71 Estarpe du Cheval et visuel post intervention - Commune de Fréjus

Entretien de	Piste DFCI H22 Route des	
débroussaillement	Cols	
Entreprise	SNEP DOS SANTOS	
Protocole Tortue	N	
d'Hermann	Non	
Période de réalisation	15/10/2024 au 08/11/2024	
Date de réception	01/11/0004	
MOA/MOE/Entreprise	21/11/2024	
Date de réception	11/03/2025	
MOA/MOE/Inter-service		



Tableau 9 : Récapitulatif travaux H22 Route des Cols et visuel post intervention - Communes de Fréjus et Saint-Raphaël

Entretien de	CVO15
débroussaillement	CVOIS
Entreprise	ALPINE DES BOIS
Protocole Tortue	Non
d'Hermann_	
Période de réalisation	10/06/2024 au 17/06/2024
Date de réception	17/06/2024
MOA/MOE/Entreprise	
Date de réception	08/07/2024
MOA/MOE/Inter-service	



Tableau 10 : Récapitulatif travaux CVO15 et visuel post intervention - Commune de Saint-Raphaël

3. <u>Travaux de génie civil par le biais de marchés publics</u>

Création d'une aire de retournement sur la piste DFCI H83 Font Freye

Afin de procéder à la mise aux normes de cette ZAP en équipements connexes, une aire de retournement était à créer. Après passage en CDNPS le 20 juillet 2023 et obtention de l'autorisation ministérielle en date du 05 septembre 2023, les travaux ont été réalisés en hiver pour prise en compte du zonage tortue d'Hermann.

Intervention génie civil	H83 Font Freye
Entreprise	INNOCENTI
Protocole Tortue	Oui
d'Hermann	
Période de réalisation	15/01/2024 au 30/01/2024
Date de réception	01/03/2024
MOA/MOE/Entreprise	
Date de réception	15/05/2024
MOA/MOE/Inter-service	



Tableau 11 : Récapitulatif travaux H83 Font Freye et visuel pendant intervention - Commune des Adrets-del'Estérel

4. Travaux citernes

Trois opérations de déplacement de citernes ont été menées en 2024 :

 Déplacement des trois citernes (SRL01, SRL07 et SRL10) du lotissement du Trayas sur les ouvrages DFCI H39 Castelli (2 unités) et H33 Rastel (1 unité),

 Déplacement de la citerne AEL05 de l'ouvrage DFCI déclassé H87 Ubac de la Verrerie sur l'ouvrage DFCI H83 Font Freye,

• Déplacement de la citerne SRL31 sur l'ouvrage DFCI H22 Route des Cols (distante de 500 mètres, elle a été ramenée sur la bande de roulement.

Des réparations sont en cours sur un vingtaine de citernes sur les communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Roquebrune-sur-Argens.

5. Travaux signalétique

Sous l'impulsion des services de l'Etat et du SDIS du Var, un travail de renumérotation des ouvrages DFCI du Département du Var a été initié en 2022. Après une première phase cartographique qui a révélé le squelette principal du réseau pour le massif de l'Estérel, une seconde phase a été conduite en interne en 2023 pour mettre en avant le besoin que ce soit en signalétique d'entrée/sortie sur l'ouvrage DFCI mais également la signalétique intermédiaire de croisement d'ouvrage DFCI ou encore celle nécessaire au jalonnement pour parvenir jusqu'à l'ouvrage (traversée de lotissement). Le début de l'année 2024 a permis de mettre en relation les besoins théoriques avec les équipements de signalétique existants et de faire un état des lieux. Sur cette base, un cahier des charges a été rédigé et une entreprise sélectionnée afin de mettre en œuvre ces travaux de signalétique DFCI sur le dernier trimestre. L'ensemble des communes du PIDAF Estérel sont concernés dont la commune de Roquebrune-sur-Argens. L'objectif est de changer l'intégralité de la signalétique entre la saison estivale 2024 et celle de 2025.

6. Etudes et servitudes

A] Extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens

Membre du Syndicat depuis 2019, la commune de Roquebrune-sur-Argens devait intégrer le PIDAF Estérel afin d'assurer une cohérence DFCI d'ensemble. L'étude vise à croiser une analyse paysagère, une analyse environnementale et une analyse des contraintes identifiées sur le territoire communal ainsi que des budgets potentiels à allouer pour définir la reprise des équipements DFCI existants et des créations éventuelles. La prestation a été attribuée au groupement formé des entreprises EGA, ALCINA, RASCAS BIODIV et PYRENEES CARTO et a débuté le 31 janvier 2023.

Les phases 1 « Recueil des données et analyses » et 2 « Définition des objectifs », ont permis la tenue de trois comités techniques/réunions de travail les 03 mai, 09 juin et 26 juin 2023. La phase 3 « Concertation et validation de la stratégie » a fait l'objet, quant à elle, de deux comités techniques les 24 octobre et 12 décembre 2023.

Le 28 février 2024 s'est tenu le Comité de Pilotage où a été validée la stratégie globale avec décision de maintien/retrait de certains ouvrages DFCI optionnels.



Figure 5 : Comité de Pilotage du 28 février 2024 - Commune de Roquebrune-sur-Argens

En octobre 2024, les livrables finaux ont été soumis aux services instructeurs afin de planifier la tenue d'une sous-commission Sécurité pour validation de cette étude qui se matérialisera par un avenant au PIDAF Estérel.

B] Prise de servitude

Les pistes DFCI qui traversent des terrains privés et publics peuvent être considérées comme des chemins d'exploitation, ouverts sur la base d'autorisations de passage données par les propriétaires. La plupart ont fait l'objet d'accords verbaux avec les propriétaires, sans garantie de pérennité, en particulier lors d'un changement de propriétaire du terrain traversé par la piste. Le statut juridique des pistes doit donc être amélioré, pour garantir leur caractère opérationnel et une certaine sécurité des investissements publics nécessaires à leur maintien ou à leur amélioration.

Les aides allouées à la DFCI dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sont conditionnées par la maîtrise foncière des ouvrages faisant l'objet d'une demande de financement.

Le code forestier fixe le cadre réglementaire de l'établissement des servitudes dans ses articles L132-1 à L134-2 et R133-12 à 134-2. L'article L134-2 précise notamment que : « Pour créer des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie, en assurer la continuité et la pérennité ainsi que pour établir et entretenir des équipements de protection et de surveillance des bois et forêts, une servitude de passage et d'aménagement est établie par l'État à son profit ou au profit d'une autre collectivité publique, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une association syndicale. »

Un premier marché avec l'entreprise MTDA visait à établir les servitudes de quatre pistes DFCI que sont :

- H15 Crête de l'Etang Fréjus,
- H83 Font Freye Les Adrets-de-l'Estérel,
- H46 Le Ceinturon Saint-Raphaël,
- H860 La Fustière Les Adrets-de-l'Estérel.

Les dossiers ont été soumis à l'instruction des services de l'Etat en juin 2024 et l'ensemble des communes sur lesquelles les ouvrages DFCI ciblés se trouvent ont pris une délibération. Le Syndicat est en attente d'une date de passage devant la sous-commission Sécurité.

Un nouveau marché a été notifié à l'entreprise MTDA le 21 octobre 2024 pour établir les servitudes de onze pistes DFCI que sont :

- G19 La Culasse,
- G21 Magail,
- G28 Rossignole,
- G31 Malpasset,
- G52 Les Escolles,
- G530 Ambon,
- H33 Le Rastel,
- H39 Castelli,
- H65 Puits rouge,
- H86 Armélie,
- H90 La Louve.

Les relevés par géomètre sont en cours.

7. <u>Travaux régie du Département du Var</u>

L'animation du PIDAF Estérel a consisté à suivre l'avancement des différents chantiers du Pôle Génie Civil du Département du Var, au fur et à mesure de leur réalisation. Grâce au parc d'engins de terrassement, des travaux de reprise de bande de roulement des pistes DFCI, de curage de fossés, de désencombrement de buses, etc sont possibles.

En 2024, la programmation 2021 s'est terminée avec le traitement de l'ouvrage DFCIF11 Valdingarde ainsi que la programmation 2022 initiale avec le traitement des ouvrages H48 Avellan, H65 Puits Rouge, H83 Font Freye, H86 Armélie et H105 Marras. Des travaux complémentaires ont été annexés cette programmation sans contraintes temporelles de réalisation.



Figure 6 : H105 Marras - Commune des Adrets-del'Estérel



Figure 7 : H65 Puits Rouge - Commune de Fréjus

8. Travaux APFM et Agence Travaux de l'ONF

Les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) ou l'Agence Travaux de l'Office National des Forêts ont effectué des travaux sur la base du programme quinquennal 2020-2024. L'animation du PIDAF de l'Estérel a consisté à préparer la mise en place de chantier (réunion préalable avec les partenaires tels que le service Natura 2000 pour l'ouvrage G78 Palayson et/ou propriétaires tels que l'Espace Naturel Sensible du Département du Var pour l'ouvrage G31 Malpasset ou G21 Magail ou encore le 21° Rima pour l'ouvrage G530 Ambon) et suivre l'avancement de leurs différents chantiers.

Les ouvrages DFCI F17 Charrette, Fonsante et H72 Route d'Italie ont été réalisés et réceptionnés en 2024.

9. Renforcement de la surveillance du massif - Garde Régionale Forestière

Depuis 2018, une nouvelle politique régionale forestière « guerre du feu » a été mise en place par la Région Sud. Parmi les accompagnements proposés pour les Syndicats se trouve le dispositif de la Garde Régionale Forestière pour une communication au plus près de la population afin de sensibiliser aux risques incendies sur de grands massifs forestiers.

Composée de jeunes de 18 à 25 ans, la garde permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêt sur des territoires comme celui du Syndicat.

Pour l'année 2023, quatre gardes ont été recrutés. Une semaine de formation a eu lieu à l'issue de laquelle une remise de blasons par le vice-Président de la Région Sud, monsieur François de Canson a été effectuée. Les deux binômes ont ensuite été opérationnels du 1er juillet au 31 août. Des rapports journaliers ont été réalisés et une relation étroite avec les partenaires DFCI du Syndicat tels que les Comités Communaux Feux de Forêt, les patrouilleurs de l'Office National des Forêts et les Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours assurée.



Figure 8 : GRF en patrouille au Cap Roux - commune de Saint-Raphaël

Volet concertation

1. Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens

Au titre de l'exercice 2024, un pré-comté technique de massif s'est tenu le 15 février 2024 en présence de monsieur Klinholff, 3° vice-Président du Syndicat délégué au PIDAF et maire de la commune des Adrets-de-l'Estérel.

Le Syndicat a par ailleurs été présent au COPIL du PDPFCI du 24 septembre 2024 et à la visioconférence sur la commande publique dans le cadre du programme FEADER du 08 novembre 2024.

2. Relations avec les partenaires techniques

A] Service Natura 2000

Dans le cadre du traitement de l'ouvrage DFCI G78 Palayson, une visite terrain s'est déroulée le 13 mars 2024 en présence du service forêt et du service Natura 2000 de DPVa ainsi que l'Office National des Forêts. A l'occasion de la révision du PIDAF de DPVa, le SDIS a demandé le rétablissement de la largeur initiale à 100 mètres soit une dissymétrie 70/30 mètres. Historiquement entretenu par les APFM, une étude devait être menée pour évaluer les interactions éventuelles entre patrimoine naturel et travaux avec un itinéraire technique de réalisation à produire.

Le Conservatoire des Espaces Naturels PACA a élaboré ce document en 2017. Sur cette base, les parties se sont réunies pour convenir de la réalisation des travaux.

B] ESCOTA

En prévision d'un chantier de confortement de talus par forage de clous d'ancrage et mise en place de grillage plaqué qui se tiendra en février 2024, le Syndicat s'est tenu à disposition des entreprises et a fourni une autorisation de circulation sur l'ouvrage DFCI H15 Crête de l'Etang.



Figure 9 : Cartographie de l'accès et de la zone chantier - commune de Fréjus

3. Concertation et information des propriétaires privés

Propriétaire 21 RIMa

En date du 07 juin 2024, un courrier a été adressé au 21° RIMa afin de réaliser le traitement de la végétation sur l'ouvrage DFCI G530 Ambon qui traverse pour partie des parcelles cadastrales de l'Etat dans le cône d'un champ de tir de l'armée.

En partenariat avec le service bois de l'Office National des Forêts (exploitation sylvicole) et les APFM (débroussaillement), une convention multipartite a été établie ainsi qu'un plan de prévention. Compte-tenu des intempéries de l'automne 2024, un avenant à la convention a dû être rédigé et les travaux se sont finalisés en janvier 2025.

Volet programmation

1. Montage des dossiers de subventions

Un pré-CTM s'est tenu le 12 décembre 2024 pour présenter les propositions de travaux DFCI (ouvrages DFCI G783 Trou de la Jarre, H45 Petits Caous et G6 lieutenante pour travaux de débroussaillement et H39 Castelli et H86 Armélie pour travaux de génie civil, programme 2025/réalisations 2026. Pour finaliser les prises de servitudes sur le PIDAF Estérel actuel (hors Roquebrune-sur-Argens), 7 servitudes restent à prendre sur les ouvrages DFCI suivants:

- H45 Petits Caous.
- H65 Cabre,
- H71 Estarpe du Cheval,
- H75 Cante Perdrix,
- H76 Auriasque,
- H80 Boson,
- H82 Apié d'Amic.

2. Perspectives

Actualisation du PIDAF

Parmi les actions listées se trouvent :

- l'intégration de la piste DFCI FONSANTE en tant que ZAE,
- le questionnement du maintien de la piste DFCI H15 Crête de l'Etang si désengagement de FORCE06 pour l'entretenir. Le Syndicat est en attente de l'étude d'actualisation du PIDAF CCPF pour connaître le statut de l'ouvrage côté Tanneron,

- la sortie de la piste DFCI H69 Estérel suite à la visite interservices du 26 octobre 2023,
- la sortie de la piste DFCI H87 Ubac de la Verrerie suite à la visite interservices du 12 mai 2023.
- la prolongation de la piste DFCI H105 Marras jusqu'au lotissement de la commune des Adrets-del'Estérel pour remplacer la portion de la piste DFCI H87 Ubac de la Verrerie abandonnée,
- la prolongation de la piste DFCI G57 Les Lauriers jusqu'à l'entrée du lotissement de La Lieutenante sur la commune de Puget-sur-Argens pour limiter les circulations anarchiques de part et d'autre de la barrière DFCI,

5. CONCLUSION

Le Syndicat est un acteur incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel. Un travail conséquent a été mené cette année sur la réduction de la biomasse combustible avec notamment une avancée majeure dans la réalisation des coupes sylvicoles dans les bandes débroussaillées des ouvrages DFCI. Par ailleurs, le Syndicat a fait face à deux épisodes tempétueux au printemps et à l'automne qui ont fortement détériorés des aménagements de traversée de cours d'eau et des bandes de roulement. Des travaux d'urgence ont été réalisés sur fonds propres grâce à la passation d'un marché de travaux d'urgence.

Enfin l'année 2024 a été marquée par la fin de l'étude préalable à l'extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens. L'intégration de cette commune, très étendue et positionnée comme étant le dernier rempart avant la mer aux feux qui éclosent dans le massif des Maures, est un nouveau défi à relever.

A Fréjus, le 20 mars 2025

